

CAMPAGNE 2022  
BILAN DEPARTEMENTAL AU 30/06/2022

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.  
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».  
A l'attention des élus et collectivités de la Manche.  
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.  
A l'attention des entreprises de désinsectisation éligibles à la lutte collective.*

### ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Département de la Manche.

Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité) :

Bilan des engagements	2020	2021-2023
Communes engagées	426	432
Soit taux d'engagement	96%	97%

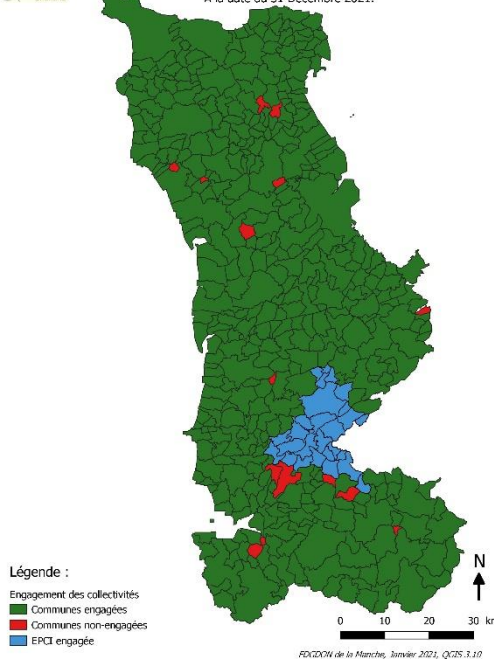
Soit **97% des collectivités engagées** dans la lutte collective départementale pour la période 2021-2023 (convention triennale). Le choix de l'opérateur reste cependant annuel, car la liste est actualisée tous les ans.

#### Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Avoir un financement de la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Une destruction des nids dans la norme (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- La découverte des nids le plus tôt possible, avec leur signalement rapide en Mairie.



Lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche.  
Engagement des collectivités sur la période 2021 - 2023.  
A la date du 31 Décembre 2021.



La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités qui s'engagent dans la lutte collective contre les frelons asiatiques sur la période 2021-2023.

### LES SIGNALEMENTS DE NIDS PAR LES MAIRIES

**Conformément aux conventions de lutte collective, pour qu'une destruction de nid soit prise en charge par la lutte collective (financement Département 50 + collectivité), la mairie doit signaler le nid de son administré sur la plateforme internet dédiée à cet effet ([www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr)). Puis, la FDGDON réalise la commande de destruction auprès de l'entreprise de lutte sélectionnée.**

Aussi, la FDGDON observe une baisse de **la qualité des signalements effectués** sur la plateforme internet. La FDGDON souhaite rappeler que **des signalements précis** permettent :

- **De favoriser la réactivité du process**, et donc de la destruction du nid signalé.
- **D'éviter des erreurs d'interprétation**, limitant ainsi les déplacements inutiles chez les administrés et donc les frais de déplacement à supporter par les collectivités.

De plus, **les photos du nid** (et de son environnement immédiat), restent le meilleur moyen d'identification des insectes (et des éventuelles conditions spécifiques d'intervention). Si toutefois, les photos des administrés sont difficiles à joindre sur la plateforme internet, **elles peuvent être envoyées de préférence par mail** à [frelonasiatique@fdgdon50.fr](mailto:frelonasiatique@fdgdon50.fr) (ou par sms au 06.70.31.71.96), en identifiant le riverain et le numéro du nid.

## ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES

En début de saison (mars à juin), les colonies sont les plus petites, et ont donc des impacts apicoles, économiques et sanitaires, plus modérés.

Cependant, à partir de juillet, où les nids délocalisent généralement dans un arbre, les colonies s'étoffent beaucoup plus rapidement, et par conséquent, les nuisances s'amplifient par leur fréquence et leur intensité.



**Sur le volet apicole et de biodiversité**, c'est à partir de l'été que les ouvrières de frelons recherchent une alimentation plus dense et plus accessible, qu'elles trouvent sur les ruchers. Le thorax des abeilles est riche en protéines. D'ailleurs une étude du MNHN en 2021, estime qu'une colonie de frelons asiatiques consomme plus de 11 kg d'insectes par an (4000 nids = 45 tonnes d'insectes consommés). Sur les ruchers, la présence de quelques frelons a été identifiée en juin, et devrait s'amplifier en juillet.



**Sur le volet humain**, l'augmentation des attaques se fait généralement à partir de juillet. A cette période il faut se montrer particulièrement vigilant pendant l'entretien des espaces verts. Les vibrations près d'un nid tels que taille-haie, tondeuse, débroussailleuse ou autres matériels vont accentuer le risque d'être attaqué par la colonie. Cette attaque peut avoir lieu sous la forme de piqûres et / ou de projections de venin sur le visage, avec des conséquences graves.

**D'avantage d'attaques ont été signalées** au printemps et notamment en juin 2022, avec **plus de 42 personnes piquées** (identification réalisée via les signalements de nids dans le département).

La FDGDON rappelle **les règles de prudence en cas de découverte d'un nid**. Ce nid doit être localisé et si possible pris en photo pour le signaler, mais le riverain ne doit prendre aucun risque, et donc rester à l'écart (quelques mètres), ne pas déranger les frelons.

**Prévenir l'attaque** : Surveiller des allées et venues de frelons dans les haies, avant de commencer la coupe des branches. Et si un nid est découvert, ne pas déranger les frelons en attendant la destruction.

**En cas d'attaque** : Si l'attaque engendre de nombreuses piqûres ou que la victime réagit, **consulter le 15 ou le 18** (médecin régulateur, SDIS, qui engagera une ambulance ou prodiguera quelques conseils).

Si l'attaque à conduit à un nombre limité de piqûres et que la victime n'a pas d'importante réaction, **créer un choc thermique par le chaud** sur l'endroit de la piqûre permet de détruire en partie le venin (il est thermolabile). Ceci peut se faire en approchant un mégot de cigarette, ou l'utilisation d'eau chaude ou un sèche-cheveux (en aucun cas l'utilisation d'une flamme). Consulter son médecin traitant.

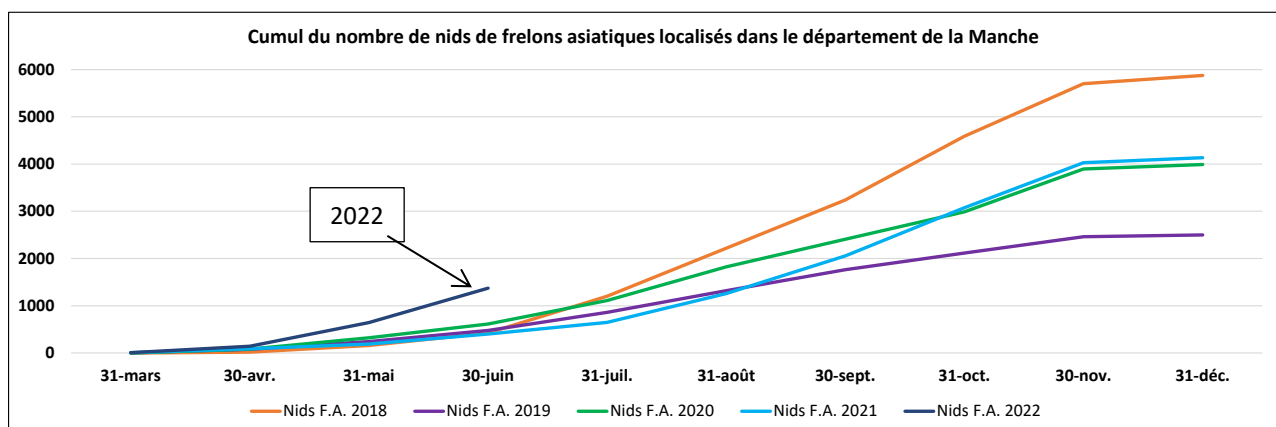
## ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr)

### Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés :

Nombre de signalements reçus par la FDGDON depuis mars 2022 :	1471
<b>Dont nombre de nids de frelons asiatiques localisés :</b>	<b>1372</b>

En comparaison de date à date, **le nombre de nids est beaucoup plus important sur le début de saison 2022**. Les frelons asiatiques semblent plus précoces cette année. Quelques nids de 30cm de diamètre et à grande hauteur dans les arbres ont déjà été détruits dès la fin juin.



Rendez-vous sur [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr) (plateforme de signalement et gestion des nids) ou sur [www.fgdgon50.com](http://www.fgdgon50.com), page « frelon asiatique ».